

NOUVELLE ACTIVITÉ

Fête familiale du printemps

Samedi 23 mars 2013

De 10h00 à 14h00 au terrain des loisirs

Venez célébrer l'arrivée du printemps avec nous! Lors de cette fête à saveur de Pâques, petits et grands pourront s'amuser, gratuitement, en famille et entre amis!

Sur place vous pourrez profiter :

- De promenades en calèche dans le village;
- D'une petite ferme;
- De tire sur neige;
- À 11h00 : CHASSE AUX COCOS;
- Dès 11h30 : Décoration de cocos au Pavillon;
- Café et chocolat chaud servis sur place.

En collaboration avec *Les Délices Campagnards*, un kiosque de dégustation sera mis sur pied. Des petites bouchées seront en vente pour agrémenter vos papilles.

Pour plus de renseignements surveillez la publicité qui sera distribuée dans vos boîtes postale au début du mois de mars !

LES DÉLICES
Campagnards
BOUTIQUE DE PRODUITS DE LA FERME



Table des matières

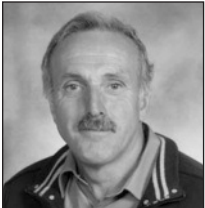
Avis aux citoyens	2
Gardiens avertis	3
Calendrier mensuel	3
Procès-verbal	4-8
Avis important	8
Taxes municipales	9
MRC des Maskoutains	9
Régie intermunicipale	10
Âge d'Or	10
Loisirs	10
AFEAS	11
Gaz de schiste	12
Sûreté du Québec	12-14
Action Emploi	15
Section Jeunesse	16
Publicité	17-20



Chasse
aux cocos



Claude Rogér
Maire
450-796-3533



G. Étienne Bernard
Conseiller #01
450-796-5734



Yves Gariépy
Conseiller #02
450-796-4192



Sylvain Michon
Conseiller #03
450-796-2125



Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450-796-3186



Pierre-Luc Leblanc
Conseiller #05
450-796-7926



Martin Bazinet
Conseiller #06
450-488-0234

Directrice générale:

Mme Geneviève Laroche, poste 104
lapresentation@mrcmaskoutains.qc.ca

Secrétaire-trésorière adjointe:

Mme Josiane Marchand, poste 103
lpadjointe@mrcmaskoutains.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste:

Mme Karine Rocheleau, poste 100
lpsecretaire@mrcmaskoutains.qc.ca

Voirie:

M. Mario Poirier, inspecteur municipal
450-223-7400

Urbanisme et loisirs:

Mme Sabrina Bayard, poste 101
lpbatiment@mrcmaskoutains.qc.ca
lploisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1918-6320 – Imprimé au Canada

Conception et impression du journal:

© Les Publications Municipales Inc. – 450-787-2715
Tous droits réservés.

PÉRIODE HIVERNALE - STATIONNEMENT INTERDIT



Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 7h00 du 1er novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

Cette interdiction est levée à partir du 1er avril.



Pavillon des loisirs

Mme Claudette Gaudette, responsable
450-796-2281

Pompiers-Police-Ambulance-Hôpital

911 – 450-771-3333 ou
à partir d'un cellulaire: *4141

Animaux - SPA Drummondville

1-855-472-5700

Déneigement

Entreprise Arguy inc.
450-787-2992

Résidus domestiques

Services Environnementaux
Richelieu (mercredi)
450-774-2350

Matières recyclables

Services Environnementaux
Richelieu (mercredi)
450-774-2350

Matières organiques

Services Environnementaux
Richelieu (jeudi)
450-774-2350

Bureau de poste

738 rue Principale
450-796-1293

MRC des Maskoutains

Administration générale 450-774-3141
Évaluation foncière 450-774-3143
Gestion des cours d'eau 450-774-3141
Transport adapté 450-774-8810

Députée de Saint-Hyacinthe Bagot

Mme Marie-Claude Morin
1920, rue des Cascades Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5
Tél.: 450-771-0505
Télé.: 450-771-0767
Marie-claude.morin@parl.gc.ca

Député de Saint-Hyacinthe

M. Émilien Pelletier
800, avenue Sainte-Anne, bur. 400
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Tél.: 450-773-0550

Bureau municipal:

772 rue Principale,
La Présentation (Québec) J0H 1B0
Téléphone: 450-796-2317
Télécopieur: 450-796-1707
www.municipalitelapresentation.qc.ca

Urgence:

Fin de semaine ou jours fériés
Téléavertisseur: 450-223-7400

Heures de bureau:

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 16h

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois. Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: lpsecretaire@mrcmaskoutains.qc.ca

POUR INFORMATIONS: (450) 796-2317, POSTE 100

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page: 1 080.00\$ (ou 90.00\$/mois)
1/2 page: 540.00\$ (ou 45.00\$/mois)
1/4 page: 264.00\$ (ou 22.00\$/mois)
1/6 page: 192.00\$ (ou 16.00\$/mois)
1/8 page: 144.00\$ (ou 12.00\$/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page: 1 920.00\$ (ou 160.00\$/mois)
1/2 page: 960.00\$ (ou 80.00\$/mois)
1/4 page: 480.00\$ (ou 40.00\$/mois)
1/6 page: 360.00\$ (ou 30.00\$/mois)
1/8 page: 240.00\$ (ou 20.00\$/mois)

Cours de Gardiens avertis

Quand ? Samedi le 16 mars 2013 entre 8h30 et 16h30

Date limite d'inscription ? Lundi le 11 mars 2013

Où ? Au Pavillon des Loisirs

Coût de l'activité ? 33,00 \$ par enfant

Les cours s'adresse aux garçons et aux filles âgés de plus de 11 ans. Tu y apprendras les notions de base du gardiennage, en plus d'obtenir une formation en premiers soins. Les coûts incluent le cours, un manuel, une mini trousse, une carte d'attestation de la **Croix-Rouge** et un certificat.

Faites vite, les places sont limitées. De plus, un minimum de 10 inscriptions est nécessaire pour la tenue de cette activité.

**** N'oubliez pas d'apporter :**

Une poupée, un crayon, un surligneur, des feuilles et un lunch (dîner entre 12h00 et 13h00).

Pour plus d'informations, ou pour vous inscrire, communiquez avec Madame Sabrina Bayard :
772, rue Principale, La Présentation
450-796-2317, poste 101
lploisirs@mrcmaskoutains.qc.ca



Coupon d'inscription

Nom de l'enfant : _____

Nom du parent : _____

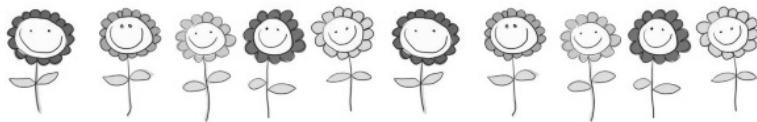
Adresse : _____

Âge : _____ Téléphone : _____

Paiement : (33,00\$) _____

Chèque
Comptant

Les chèques doivent être faits au nom de la
Municipalité de La Présentation
Veuillez déposer votre coupon d'inscription au
bureau municipal (772 rue Principale)



CALENDRIER MENSUEL

MARS 2013

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5	Résidus domestiques	6	Matières organiques	7
8	9	10	11	12	13	14
		Séance ordinaire du Conseil à 19h30	Matières recyclables	15	16	17
18	19	20	Résidus domestiques	21	22	23
24/31	25	26	Matières recyclables	27	28	29
Pâques					Vendredi Saint	30



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le cinquième jour du mois de février deux mille treize à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire des assemblées du conseil.

Sont présents Messieurs les conseillers:

Georges-Étienne Bernard
Yves Gariépy
Sylvain Michon
Rosaire Phaneuf
Pierre-Luc Leblanc

Est absent Monsieur Martin Bazinet, conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum, sous la présidence de Monsieur Claude Roger, maire.

Madame Geneviève Laroche, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, est aussi présente.

Monsieur Claude Roger, maire, procède à l'ouverture de la séance. Il invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

018-13

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et présences
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2013
5. Rapport du délégué concernant la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
6. Information dossier C.C.L.
7. Nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière
8. Modification des signataires des effets bancaires
9. Modification de la résolution no 80-02 – désignation comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels
10. Modification de la résolution no 104-06 – réseau de fibre optique – désignation d'un responsable
11. Avis de motion – projet de règlement no 13-167 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau Jeanson, Principal et Branche 1
12. Avis de motion – projet de règlement no 13-168 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau Rivière des Hurons, Principal et Branche 1
13. Avis de motion – projet de règlement no 13-169 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau décharge des Quinze, Principal et Branches 3 & 5
14. Adoption du règlement no 13-166 modifiant le règlement no 06-72 concernant la tarification et les frais administratifs pour la fourniture de biens et de services
15. Remplacement du cordage du module de jeux *Filet à grimper* – terrain des loisirs
16. Entente visant l'accompagnement des enfants handicapés dans les camps de jour municipaux – signataire autorisé
17. Avis de reconduction de bail
18. Programme « Changez d'air! » – signataire autorisé

19. Addition
20. Acceptation des comptes
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Georges-Étienne Bernard, appuyé par Monsieur Yves Gariépy et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

019-13

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2013

Les membres du conseil municipal ont tous reçu les copies du procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Michon, appuyé par Monsieur Yves Gariépy et résolu d'accepter le procès-verbal tel que déposé.

VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



RAPPORT DU DÉLÉGUÉ CONCERNANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Le délégué de notre municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, Monsieur Yves Gariépy, donne un rapport sommaire des discussions pour le mois de janvier 2013 :

- La régie est en appel d'offres pour l'achat de bacs et la levée des conteneurs dans les écocentres.
- Les écocentres de Saint-Hyacinthe et Acton Vale ouvriront le 13 avril prochain.

INFORMATION DOSSIER C.C.L.

Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informe les membres du conseil des derniers développements au sein des Loisirs :

- Nous préparons la Fête familiale du printemps prévu le 23 mars prochain. Il y aura une chasse de cocos, une petite ferme et diverses activités de saison.
- Les préparatifs pour la fête de la St-Jean-Baptiste sont enclenchés. Nous devons réserver le groupe de musique et l'artificier.
- Sur l'ensemble du terrain des loisirs, l'éclairage a été ajusté afin d'éliminer les endroits sombres. Les lumières du terrain de balle ont été nettoyées et l'éclairage est grandement amélioré.

020-13

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que, par la résolution no 267-12 en date du 4 décembre 2012, les membres du conseil ont

autorisé la directrice générale et secrétaire-trésorière à entamer des procédures de dotation afin de trouver une personne relève pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT que, par la résolution no 267-12 en date du 4 décembre 2012, les membres du conseil ont mandaté les membres du comité *Administration et personnel* ainsi que la directrice générale pour effectuer la sélection d'une nouvelle personne relève pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rosaire Phaneuf, appuyé par Monsieur Georges-Étienne Bernard et résolu :
De nommer Madame Geneviève Laroche au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Municipalité de La Présentation.

D'approuver les termes du contrat de travail de Madame Laroche et d'autoriser Monsieur Claude Roger, maire, à signer ledit contrat.

Que Madame Lise Lapalme agisse, jusqu'à son départ, en tant que conseillère sénior à la direction générale.

Que Madame Josiane Marchand réintègre ses fonctions de secrétaire-trésorière adjointe pour la Municipalité de La Présentation.

VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



022-13

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION
NO 80-02 – DÉSIGNATION COMME
RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX
DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Geneviève Laroche au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Présentation;

CONSIDÉRANT que tout organisme public doit informer la Commission d'accès à l'information de tout changement de responsable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rosaire Phaneuf, appuyé par Monsieur Yves Gariépy et résolu :

Que Monsieur Claude Roger, maire, désigne Madame Geneviève Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels pour la Municipalité de La Présentation et lui délègue toutes ses fonctions à ce titre.

Que la Direction de la Commission d'accès à l'information soit informée de cette désignation.

VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



021-13

**MODIFICATION DES SIGNATAIRES
DES EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Geneviève Laroche au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Présentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Michon, appuyé par Monsieur Rosaire Phaneuf et résolu :

Que Monsieur Claude Roger, maire, OU Monsieur Georges-Étienne Bernard, maire suppléant, ET Madame Geneviève Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière, OU Madame Josiane Marchand, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer, conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de La Présentation, ainsi qu'à certifier et accepter tous comptes entre la Municipalité et la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes.

Que les personnes autorisées aux termes du paragraphe précédent, et chacune d'elles séparément, soient autorisées à recevoir de la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes les relevés de comptes, les chèques payés et autres effets portés au compte de la Municipalité.

Que le maire, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en cas d'incapacité d'agir la secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont nommés à titre de représentants de la Municipalité de La Présentation à l'égard des emprunts que cette dernière pourra contracter.

Que ces personnes puissent également, au nom de la Municipalité de La Présentation, signer et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de La Présentation.

023-13

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION
NO 104-06 – RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE –
DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE**

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Geneviève Laroche au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Présentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rosaire Phaneuf, appuyé par Monsieur Sylvain Michon et résolu de désigner Madame Geneviève Laroche, directrice générale, pour agir comme responsable, au niveau de la Municipalité de La Présentation, de l'application de la procédure de sauvegarde requise en vertu de la clause 6 de cette directive et, de façon générale, pour assurer l'application de cette directive au sein de la Municipalité

VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT
NO 13-167 RELATIF À LA RÉPARTITION DU COÛT
DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU
JEANSON, PRINCIPAL ET BRANCHE 1**

Le conseiller, Monsieur Georges-Étienne Bernard, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement no 13-167 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau Jeanson, Principal et Branche 1.

Attendu qu'une copie du présent règlement est remise à chacun des membres de ce conseil, une dispense de lecture est demandée lors de l'adoption dudit règlement.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT
NO 13-168 RELATIF À LA RÉPARTITION DU COÛT
DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU
RIVIÈRE DES HURONS, PRINCIPAL ET BRANCHE 1**

Le conseiller, Monsieur Sylvain Michon, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement no 13-168 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau Rivière des Hurons, Principal et Branche 1.

Attendu qu'une copie du présent règlement est remise à chacun des membres de ce conseil, une dispense de lecture est demandée lors de l'adoption dudit règlement.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT
NO 13-169 RELATIF À LA RÉPARTITION DU COÛT
DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU
DÉCHARGE DES QUINZE, PRINCIPAL ET BRANCHES
3 & 5**

Le conseiller, Monsieur Rosaire Phaneuf, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement no 13-169 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau Décharge des Quinze, Principal et Branches 3 & 5.

Attendu qu'une copie du présent règlement est remise à chacun des membres de ce conseil, une dispense de lecture est demandée lors de l'adoption dudit règlement.

024-13

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 13-166
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 06-72
CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES
FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LA
FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Présentation a adopté le règlement no 06-72, le 4 avril 2006;
- CONSIDÉRANT que le règlement no 06-72 a déjà été modifié par les règlements nos 09-116, 12-160 et 12-163 ;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier l'alinéa I de l'article 1 du règlement no 06-72, afin de modifier la tarification du camp de jour estival ainsi que les heures d'ouverture du service de garde;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier à nouveau l'article 1 du règlement no 06-72, par l'ajout de tarifs pour la fourniture ou l'utilisation de biens ou services supplémentaires ;
- CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné, avec demande de dispense de lecture, lors de la séance antérieure tenue par le conseil le 8 janvier 2013, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que la directrice générale mentionne l'objet du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Michon, appuyé par Monsieur Yves Gariépy et résolu que le conseil de la Municipalité de La Présentation ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1

L'alinéa I de l'article 1 du règlement no 06-72 est remplacé par le suivant :

I) Tarifs pour le camp de jour estival :

Tarification familiale pour l'inscription pour l'été (8 semaines) :

Enfants	Résident	Non-Résident
1er enfant	155,00 \$	180,00 \$
2e enfant	145,00 \$	170,00 \$
3e enfant	135,00 \$	165,00 \$

Un supplément de 5,00 \$ s'applique pour ceux qui s'inscriront après la date d'inscription.

Tarification hebdomadaire :

Tarification pour un enfant, résident à La Présentation : 35,00 \$
Tarification pour un enfant, non-résident à La Présentation : 40,00 \$

Tarification quotidienne :

Tarification pour un enfant, résident à La Présentation : 14,00 \$
Tarification pour un enfant, non-résident à La Présentation : 18,50 \$

Service de garde

Tarification pour un enfant, par période (7 h à 9 h et 16 h à 17 h 30) : 3,00 \$
Tarification pour un enfant, pour une carte (10 périodes) : 25,00 \$
Chaque semaine, des frais de 5.00 \$ s'ajouteront si le montant total du service de garde n'est pas réglé le vendredi.

ARTICLE 2

L'article 1 du règlement no 06-72 est modifié par l'ajout des tarifications supplémentaires suivantes :

L) Tarifs pour le camp de jour de la semaine de relâche :

Tarification pour l'inscription pour la semaine complète (5 jours) :

Tarification pour un enfant, résident à La Présentation : 60,00 \$
Tarification pour un enfant, non-résident à La Présentation : 75,00 \$
Tarification pour l'inscription quotidienne :
Tarification pour un enfant, résident à La Présentation : 14,00 \$
Tarification pour un enfant, non-résident à La Présentation : 18,50 \$

Le Camp de jour de la semaine de relâche est établi selon le calendrier de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe. Les heures d'ouverture sont de 7 h 30 à 17 h 30.

ARTICLE 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à La Présentation, ce 5e jour du mois de février de l'an deux mille treize.

Claude Roger
Maire

Geneviève Laroche
Directrice générale et sec.-trésorière

VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



025-13

**REPLACEMENT DU CORDAGE DU
MODULE DE JEUX FILET À GRIMPER –
TERRAIN DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT que lors de la tournée d'inspection mensuelle sur le terrain des loisirs un bris au niveau du

cordage du module de jeux *Filet à grimper* fut constaté;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Le Groupe Simexco pour la fourniture et l'installation d'un cordage de remplacement au montant de 3 300,00\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la compagnie Le Groupe Simexco est le fournisseur du module de jeux *Filet à grimper*;

CONSIDÉRANT qu'un montant a été prévu au budget 2013 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rosaire Phaneuf, appuyé par Monsieur Pierre-Luc Leblanc et résolu de mandater la compagnie Le Groupe Simexco pour le remplacement du cordage du module de jeux *Filet à grimper*, au coût de 3300,00\$, taxes en sus.

VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



026-13

ENTENTE VISANT L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX – SIGNATAIRE AUTORISÉ

CONSIDÉRANT qu'un mandataire doit être désigné pour signer l'entente à venir entre le CSSSR, le CRDI Montérégie-Est, le Centre montérégien de réadaptation, l'Institut Nazareth et Louis-Braille et la Municipalité de La Présentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Georges-Étienne Bernard, appuyé par Monsieur Yves Gariépy et résolu que la coordonnatrice des loisirs soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation, l'entente visant l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour municipaux en période estivale.

VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



027-13

AVIS DE RECONDUCTION DE BAIL

Il est proposé par Monsieur Rosaire Phaneuf, appuyé par Monsieur Sylvain Michon et résolu de faire parvenir aux locataires du logement situé au-dessus du bureau municipal, Madame Annie Poirier et Monsieur Benoit Pellerin, un avis de reconduction de bail pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, avec augmentation mensuelle de 5,00\$ à compter du 1er juillet 2013, ce qui portera le loyer à un montant de 430,00\$ par mois pour cette période.

VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



028-13

PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR ! » – SIGNATAIRE AUTORISÉ

CONSIDÉRANT qu'un mandataire doit être désigné pour signer l'entente à venir entre la Municipalité

de La Présentation et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Michon, appuyé par Monsieur Yves Gariépy et résolu que le maire, Monsieur Claude Roger, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation, l'entente dans le cadre du programme « Changez d'air ».



VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADDITION

Aucune

029-13

ACCEPTATION DES COMPTES

PAIEMENTS ANTICIPÉS

1300034	Assoc. des directeurs mun. du Qc (cotisation annuelle 2013)	670,15
1300035	Audette, M. Christian (entretien Branche Douze)	350,00
1300036	Coopérative régionale d'électr. (éclairage public nov. et déc.)	9,52
1300037	COMBEQ (adhésion 2013)	327,68
1300038	Desjardins Sécurité financière (assurance collective janvier)	2 463,85
1300039	Entreprise Arguy inc. (entretien chemins d'hiver – 2e vers.)	18 790,79
1300040	Hydro Québec : Éclairage public décembre Terrain de soccer (06-12-2012 au 07-01-2013)	993,66 978,06 15,60
1300041	Location d'outils Simplex (équipement pr rép. réseau d'égout)	55,83
1300042	Loisir et Sport Montérégie (formation en loisir pr coordonn.)	20,00
1300043	Sifto Canada Corp. - Qc (sel à glace en vrac)	1 717,03
1300044	Petite caisse (dépenses au 25-01-2013)	360,64
1300045	Télébec (10-01 au 09-02) :	555,50
	Bureau municipal	292,05
	Télécopieur et garage	6,55
	Réservoir d'eau potable	88,03
	Étangs aérés	88,03
	Pavillon des loisirs	80,84
TOTAL		26 314,65

COMPTES À PAYER

1300046	A. Bazinet & fils enr. (arrosage et entretien patinoire)	950,84
1300047	Agence des douanes et du revenu (D.A.S. féd. à p. - janvier)	2 208,35
1300048	Aquatech (prélèvements eau pot. et assainiss. opér. janvier)	2 307,79
1300049	CARRA (RREM janvier)	794,60
1300050	Comm. scolaire Saint-Hyacinthe (contrat fibre optique 2013)	207,39
1300051	Desjardins Sécurité financière (REER collectif janvier)	854,24

1300052	Éditions juridiques FD inc. (mise à jour Code Municipal)	81,90
1300053	Entreprises B.J.B inc. (rép. lampadaires de rues et pièce)	385,55
1300054	Entreprises Luc Beauregard inc. (criblure de pierre et transp.)	721,94
1300055	Équipements Harjo inc. (laveuse à pression)	6 898,50
1300056	Équipements Laguë Ltée (cabine pour tracteur à gazon)	8 042,50
1300057	Fonds d'information sur le territoire (droits de mutation)	15,00
1300058	Groupe CCL (comptes de taxe)	291,94
1300059	J.U. Houle Ltée (compteurs d'eau et adaptateurs)	1 074,21
1300060	Lab. d'analyses S.M. inc. (analyses eaux potable et usées)	302,62
1300061	Laferté et Letendre inc. (chevalet, pelles, gants de travail)	175,39
1300062	M.R.C. des Maskoutains (quote-part et entretien cours d'eau)	66 409,53
1300063	Marchand, Mme Josiane (montant annuel carte de guichet)	25,00
1300064	Ministre des Finances (inscription registre véhicules lourds)	64,75
1300065	Ministre du Revenu du Québec (D.A.S. prov. à p. - janvier)	5 830,10
1300066	Papeterie Expert (fournitures de bureau)	239,55
1300067	Pavages P. Brodeur (1994) inc. (rapiéçage supplémentaire)	1 007,18
1300068	Postes Canada (distribution journal municipal)	191,89
1300069	Publications municipales inc. (impression journal municipal)	1 222,83
1300070	R. Bazinet et fils Ltée (essence et diesel)	612,32
1300071	Régie de l'A.I.B.R. (débit réservé 2013)	91 644,20
1300072	Régie int. d'Acton et des Mask. (quote-part, contrats et ajust.)	16 522,49
1300073	Rocheleau, Mme Karine (montant annuel carte de guichet)	25,00
1300074	Rogers (cellulaire voirie)	69,59
1300075	Télécommunications Xittel inc. (internet réservoir d'eau pot.)	80,43
1300076	Ville de Saint-Hyacinthe (cour municipale oct. à déc. 2012)	921,21
		210 178,83

Plus : Paiements anticipés	26 314,65
Plus : Dépôts directs salaires effectués en janvier	21 326,15
TOTAL	257 819,63

MONTANTS ENCAISSÉS EN JANVIER 2013

Taxes	56 765,58
Intérêts sur taxes	705,92
Permis	215,00
Loyer	425,00
Location Pavillon des loisirs	620,88
Location terrain cantine	75,00
Publicité – journal municipal	1 517,65
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud - dénivellement du Chemin de la Grande Ligne	259,65
MRC des Maskoutains – redevances pour carrières et sablières 2012	17 311,70
Cour régionale - remboursement du 01/10 au 31/12/2012	4220,00
Ministre des Finances - compensation T.V.Q. pour 2012	114 956,00
Divers	13,80
TOTAL	197 086,18

Il est proposé par Monsieur Rosaire Phaneuf appuyé par Monsieur Georges-Étienne Bernard et résolu d'accepter le paiement des comptes ci-dessus mentionnés.

VOTE:

5 POUR
0 CONTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

030-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h01, Monsieur Pierre-Luc Leblanc propose la levée de l'assemblée, il est appuyé par Monsieur Yves Gariépy.

Je, Claude Roger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Roger
Maire

Geneviève Laroche
Directrice générale et sec.-trésorière

AVIS IMPORTANT

OBSTRUCTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

La Municipalité demande à tous les citoyens desservis par le réseau d'égout d'être vigilants face aux résidus disposés via les toilettes. Une grande quantité de lingettes nettoyantes, serviettes sanitaires, condoms, etc... se retrouvent dans le réseau d'égout sanitaire et obstruent les différentes pompes assurant le bon fonctionnement de celui-ci. Une mauvaise utilisation du réseau d'égout sanitaire augmente les risques d'interruption de fonctionnement des pompes et engendre des frais supplémentaires d'entretien.

Soyez vigilants et utilisez une poubelle pour y déposer tous les produits sanitaires utilisés.

Merci de votre collaboration,

Mario Poirier, inspecteur municipal



LE 1ER VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2013

**ÉCHÉANCE :
LE 25 FÉVRIER 2013**

Veillez prendre note que le 1er versement du compte de taxes foncières municipales est requis pour le 25 février 2013 et que tout solde impayé occasionne des frais d'intérêts de 12 % l'an.

MODES DE PAIEMENT POUR ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES :

Via le site Internet de votre institution financière

Certaines institutions financières offrent le service de paiement par Internet. Vous devez vous informer auprès de celles-ci pour l'adhésion à ce service. Pour vous

assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts, si vous payez via le site Internet de votre institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Dans la plupart des institutions financières participantes

Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts. Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par guichet automatique

Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts. Si vous payez au guichet automatique d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de

paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par la poste

En vous servant de l'enveloppe retour inclus à même votre compte de taxes. Lors du paiement de votre 1er versement, nous vous suggérons de nous faire parvenir, dans le même envoi, les chèques pour les 2e et 3e versements avec les coupons de paiement appropriés.

Au comptoir du service des taxes

Les paiements, peuvent être faits directement au bureau municipal, situé au 772, rue Principale, soit en argent, par chèque personnel, chèque visé, mandat postal ou bancaire.

MRC DES MASKOUTAINS

PROJET PILOTE ENTRE LA MRC DES MASKOUTAINS ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Ensemble, pour l'amélioration de la mobilité des personnes!

SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 16 JANVIER 2013 – La MRC des Maskoutains et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe sont aujourd'hui très heureuses d'annoncer le lancement d'un projet pilote en transport collectif, un partenariat pour l'amélioration de la mobilité des personnes.

Le projet présenté découle de l'une des recommandations de l'étude Famille Transport, réalisée par la MRC, qui avait pour but d'analyser les besoins de déplacements des citoyens sur le territoire maskoutain et de proposer des pistes de solutions. Cette recommandation visait à procéder à l'évaluation d'utiliser les places

disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif. Suite à une analyse approfondie de cette recommandation, incluant les aspects de faisabilité et de sécurité, la MRC et la Commission scolaire sont fières, aujourd'hui, d'annoncer un partenariat important pour conduire le projet pilote de transport des personnes sur son territoire.

« Mes collègues du conseil et moi sommes fiers de pouvoir contribuer à l'amélioration de la mobilité des personnes sur le territoire. Le service de transport collectif est en recherche constante de possibilités pour aider tous nos citoyens, les familles, les aînés, les étudiants ainsi que les travailleurs à trouver des moyens de se déplacer. Le partenariat avec la Commission scolaire, souligné aujourd'hui, permet une option additionnelle et démontre le souci pour la MRC et pour les partenaires du milieu, de voir au bien-être des citoyens maskoutains. », de souligner le préfet de la MRC, madame Francine Morin.

Le projet pilote vise à l'utilisation des places disponibles dans le transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif offert par la MRC des Maskoutains, pour le territoire desservi par l'école aux Quatre-Vents. Ce territoire a été choisi en projet pilote particulièrement pour contrer la difficulté des utilisateurs de se rendre aux points de chute établis par le

transport collectif. Cette mesure permettra une possibilité supplémentaire afin d'améliorer le potentiel de déplacements pour les utilisateurs des municipalités de Saint Bernard de Michaudville, de Saint Jude, de Saint Louis et également de Saint Barnabé Sud.

« En mon nom personnel et au nom des commissaires, c'est avec fierté et dans un objectif de collaborer aux déplacements des citoyens et notamment des étudiants poursuivant des études postsecondaires, que la Commission scolaire a décidé de s'impliquer dans ce projet. En utilisant des véhicules déjà en circulation pour aider la desserte en transport collectif, nous participons à l'ajout d'un autre moyen qui se veut économique et écologique pour le bien de tous », de souligner le président de la Commission scolaire, monsieur Richard Flibotte.

Nous rappelons que les 17 municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains offrent à leurs citoyens la possibilité d'utiliser le service de transport collectif régional. Pour vous inscrire ou pour obtenir de l'information, vous pouvez joindre le service à la clientèle au : 450 774-3173, ou encore par le site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca.



HIVER ET COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES (BAC BRUN)

Saint-Hyacinthe, le 28 janvier 2013 – En hiver, la collecte des matières organiques par le biais du bac brun est effectuée à chaque mois, et ce, jusqu'au début avril. Pour éviter que vos matières restent coincées dans le bac en raison du gel, il est fortement recommandé de **tapisser le fond du bac de matières organiques de plusieurs épaisseurs de papier journal** afin d'absorber l'humidité des aliments qui y sont déposés. Il est également recommandé de **placer dans votre bac, un sac de papier conçu pour la collecte des feuilles mortes** avant d'y déposer des matières organiques. Ces sacs, d'une capacité de 60 à 80 litres, sont vendus dans la majorité des quincailleries et permettent de conserver votre bac propre durant la période hivernale, tout en évitant que les matières ne collent aux parois, sous l'effet du gel et du dégel.



En 2012, nous avons détourné près de 10 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement grâce à la participation soutenue de toute la population et nos résultats font l'envie de nombreuses municipalités du Québec. Les quantités et la qualité des matières organiques collectées à ce jour confirment que la majorité des citoyens participent bien à cette collecte. Pour continuer en ce sens et pour réduire d'avantage la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement, il est important de faire quelques rappels :

- **Aucun sac de plastique ne doit être déposé dans le bac brun** même s'ils portent la mention biodégradable ou compostable. Ceux-ci ne sont pas acceptés par le centre de compostage, même s'ils sont vendus avec des équipements identifiés aux fins de récupération des matières compostables;
- Les **matières recyclables** telles que les contenants de verre, de plastique et de métal **ne doivent pas se retrouver dans le bac brun**, mais plutôt dans le bac vert de recyclage;



- Les **animaux morts** ne doivent en aucun temps, être placés dans le bac brun.
- Les **cendres de foyer** ne doivent en aucun temps, être placés dans le bac brun avant d'avoir été entièrement refroidies pendant plusieurs jours et retournées dans leur contenant. Elles peuvent représenter un risque d'incendie important, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte et il est essentiel de bien les gérer avant d'en disposer.

Pour toute information, n'hésitez pas à appeler la Régie au 450 774-2350 ou votre municipalité.

ÂGE D'OR

Région
fadoq Richelieu-Yamaska
Club La Présentation

DANSE

4e dimanche du mois :
24 février et 24 mars 2013
à la Salle Chez Jacques .

Entrée : 8\$ membres de notre club et 9\$ non membres comprenant danse à partir de 13h, suivie d'un buffet froid à 16h30.



CARTES

Venez vous amuser à chaque mardi de 13 h à 16 h au Pavillon des Loisirs.



LOISIRS



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT CAMP DE JOUR MUNICIPAL ÉTÉ 2013



Dans le but de favoriser l'accessibilité aux loisirs des jeunes avec une limitation physique et/ou intellectuelle, le service des loisirs souhaite favoriser l'intégration de ces derniers au Camp de jour estival municipal. Afin d'aider l'enfant dans son développement et de contribuer à sa participation, un accompagnateur sera spécialement formé pour répondre aux besoins du participant. Pour évaluer les ressources nécessaires pour l'été 2013, nous invitons les parents à compléter la demande d'accompagnement et la retourner au bureau municipal de La Présentation avant le 15 mars prochain.



Le formulaire est disponible :

- sur notre site internet section camp de jour (www.municipalitelapresentation.qc.ca)
- au bureau municipal : 772, rue principale, La Présentation, JOH 1B0

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Madame Sabrina Bayard, coordonnatrice des loisirs au (450) 796-2317 poste 101





de La Présentation

COMMENT SÉDUIRE UNE FEMME

Faites-lui des compliments
Entourez-la de vos bras puissants
Embrassez-la
Caressez-la
Câlinez-la
Aimez-la
Amusez-la
Réconfortez-la
Protégez-la
Réchauffez-la
Entretenez-la
et surtout Gâtez-la
Offrez-lui des fleurs, des sent-bon et tout plein de surprises qui l'éblouira
Emmenez-la au resto, au théâtre, au cinéma et, en voyage faites-lui faire le tour du monde
Écoutez-la
Écoutez-la encore
Écoutez-la vraiment
Prenez soin d'elle
Restez près d'elle
Encouragez-la
Soyez son meilleur ami
Allez jusqu'au bout du monde pour elle et...
Décrochez-lui la lune



Recette

Oeufs de Pâques (donne 32 oeufs)

Ingrédients :

- 1 tasse de beurre mou (250 ml)
- 3 lb de sucre en poudre (1,5 kg)
- 1 1/3 tasse de lait concentré sucré (300 ml)
- 1 c. à table de vanille (15 ml)
- 1/2 c. à thé de sel (2 ml)
- colorant alimentaire jaune
- 1 lb de chocolat (450 g)
- 2 c. à table de margarine (30 ml)

Préparation

Battre le beurre jusqu'à crémeux. Ajouter doucement le sucre en poudre, la vanille, le lait concentré et le sel.

Bien mélanger. Pétrir jusqu'à bien lisse.

Prélever une partie de ce mélange et ajouter quelques gouttes de colorant jaune pour le centre des œufs.



Avec ce mélange jaune, façonner les jaunes d'œufs (32 petites boules) et entourer de pâte blanche.

Réfrigérer jusqu'à bien ferme, environ 30 minutes.

Faire fondre le chocolat et la margarine au bain-marie. Bien mélanger.

À l'aide d'un pic ou d'une fourchette, y tremper les œufs pour bien les enrober. Égoutter et déposer sur un papier ciré.

Réfrigérer jusqu'à ce que le chocolat soit durci.

Décorer les œufs avec du crémage coloré si désiré.

JOURNÉE DE LA FEMME LE 8 MARS

Activité Femmes d'ici le 13 mars:
Sujet : *la famille*



ANNIVERSAIRES

- Andrée Messier 4 mars
- Constance Girouard 12 mars

Pensées pour la St-Valentin :

J'aimerais te dire...

Tous les moments passés avec toi sont une pause tendresse, l'effet d'une caresse...

Lorsque je te vois mon cœur réagit, toutes les secondes sont synonymes de magie.

Nos sujets sont diversifiés si tu savais combien j'aime t'écouter.

Sans oublier nos moments de silence, ils sont si savoureux...C'est à toi que je pense!

Tes réactions me surprennent encore; ton attention est comme un trésor.

Je me croise les doigts que cela puisse durer; que pour toujours je puisse t'estimer!

Si ce n'est pas de l'amour et que c'est de l'amitié,

Compare-la le jour! On peut dire s'aimer.

Nous ne sommes pas parfaits!Mais qui le serait?

Notre franchise n'est pas déguisée, je n'ai pas d'attente à te spécifier

Juste un souhait ...Reste tel que tu es!

Rions un peu ...

Morte de honte!

Annie, six ans, revient de l'école.

Elle a eu sa première leçon de planification familiale à l'école. Sa mère, très intéressée, lui demande :

-«Comment s'est passée la leçon?»

Annie répond :

-«J'étais morte de honte! Billy, au bout de la route, affirme que la cigogne apporte les bébés. Ma voisine, Sally, dit qu'on peut acheter des bébés à l'orphelinat. Pierre explique, devant la classe, qu'on peut acheter des bébés à l'hôpital.»

Sa mère, répond en riant :

-«Mais tu n'as aucune raison d'avoir honte?»

-«Non, mais je n'ai pas pu leur dire que nous étions tellement pauvres que papa a dû me faire lui-même.»

Jacqueline Michon Bazinet

Responsable des communications

DES REBONDISSEMENTS INESPÉRÉS

La première semaine de février a été fertile en rebondissements dans le domaine de l'environnement et des gaz de schiste. D'abord la compagnie Talisman Energy, un joueur majeur dans la saga des gaz de schiste, a décidé de se retirer du Québec à cause de l'opposition des comités de vigilance comme le nôtre et des bas prix du gaz naturel sur les marchés nord-américains. Puisque Talisman quitte le Québec, M. Lucien Bouchard, président de l'APGQ (association pétrolière et gazière du Québec) et à la solde de cette compagnie, remet sa démission. L'industrie gazière perd donc son meilleur porte-parole. Nous sommes en droit de nous en réjouir!

Heureuse surprise! Le 6 février, le ministre Yves-François Blanchet affirme clairement son intention d'instaurer par le biais d'un cadre législatif, un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans les basses terres du Saint-Laurent. Il décide également d'intégrer les études de l'ÉES (Évaluation environnementale stratégique) sur le gaz de schiste au futur BAPE générique (Bureau d'audiences publiques sur

l'environnement). On se rappelle qu'en juillet 2010, le CCCPEM (comité des citoyens, citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain) avait demandé un tel procédé; mais le gouvernement de l'époque en avait décidé autrement.

Précisons qu'un BAPE «ordinaire» étudie un projet particulier tandis qu'un BAPE générique se penche sur l'ensemble des impacts de toute une industrie au niveau de la province. Par exemple, un BAPE ordinaire pourrait étudier les impacts du forage d'un puits dans le rang Salvail. D'autre part, un BAPE générique va se pencher sur l'ensemble des impacts des 20 000 puits dans la vallée du Saint-Laurent, avec les stations de compression, les gazoducs, les quantités d'eau phénoménales qui sont requises, etc. Soulignons toute la controverse soulevée par la participation au Comité ÉES de la représentante de l'industrie gazière, madame Molgat. *« Les citoyens ne contestent pas le fait que cette représentante puisse être consultée par le Comité pour ses compétences professionnelles. Ce qu'ils jugent éthiquement*

inacceptable, c'est le fait qu'elle participe aux décisions du Comité » peut-on lire dans le rapport de l'Institut du Nouveau Monde. De plus, ce comité refusait de regarder l'hypothèse «pas de développement des gaz de schiste». Maintenant, M. Blanchet demande de tout remettre sur la table. Espérons que le procédé sera vraiment objectif.

Le règlement pour la protection de l'eau va bon train. C'est à Gaspé que ce contentieux sera réglé; les tribunaux devront trancher pour savoir si le droit de protéger l'approvisionnement en eau potable des citoyens a priorité sur les droits d'une compagnie qui souhaite exploiter une ressource naturelle même avec un risque de contamination de notre eau potable. C'est la même bataille en Alberta. En effet, Mme Jessica Ernst demande à la cour de trancher sur la même question qu'à Gaspé, le droit à une eau potable de qualité. D'est en ouest, le même débat; le droit de l'ensemble des citoyens versus le droit d'une compagnie à s'enrichir à nos dépens. Espérons que les bonnes nouvelles se poursuivent. De là l'importance de s'impliquer et de ne pas hésiter à prendre la parole.

Gérard Montpetit
pour le comité Non-schiste La Présentation

SÛRETÉ DU QUÉBEC



La Sûreté
du Québec
vous informe



Service, professionnalisme,
respect et intégrité.



LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Vous êtes témoin d'une infraction criminelle ? Vous notez la présence d'individus louches qui tentent d'ouvrir les portes d'une voiture ? Ou vous observez la conduite erratique d'un automobiliste ?

Dans tous les cas où vous êtes témoin d'infraction criminelle ou au Code de la sécurité routière, vous pouvez transmettre l'information de façon confidentielle à la Sûreté du Québec. Vous n'êtes pas tenu de vous identifier.

Qui contacter ?

Faites le 310-4141 (sans indicatif régional, partout au Québec) ou *4141 (via votre téléphone cellulaire).

Vous pouvez également faire un signalement de façon anonyme auprès d'Échec au crime (anciennement Info-Crime) au 1 800 711-1800 ou par Internet, en remplissant le formulaire prévu à cette fin à Echecaucrime.com.

Ce que vous observez et rapportez permet aux policiers de mieux cibler leurs interventions et d'intervenir plus rapidement. C'est un geste utile dans l'application de la loi et un geste qui démontre la responsabilité sociale de chacun.



SAVIEZ-VOUS QUE ? LE TRANSPORT SCOLAIRE

La campagne de sécurité dans le transport scolaire « M'AS-TU VU ? » débutera lundi le 4 février prochain jusqu'au vendredi 15 février 2013. Dans leur publication, l'ATEQ et la SAAQ rappellent que le plus grand danger en transport scolaire se situe à l'extérieur de l'autobus. Cela dit, les parents peuvent contribuer à la sécurité lorsqu'ils circulent en présence d'un autobus scolaire, que ce soit sur la route, en zone scolaire ou dans la cour de l'école de leur enfant en étant attentif à la signalisation et en respectant les règles de sécurité routière. Lors de cette campagne, les policiers feront des rencontres dans certaines écoles primaires de la MRC des Maskoutains afin de rappeler les consignes de sécurité aux enfants. De plus, ils seront présents aux abords des écoles et sur les trajets empruntés par les autobus d'écoliers afin de s'assurer du respect de la signalisation par les automobilistes.

Les conducteurs d'autobus scolaires doivent signaler à l'avance leur intention de s'immobiliser. Cette mesure a pour but de ralentir la circulation devant et derrière les autobus scolaires afin d'éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération. À l'avenir, deux étapes à retenir :

1. Préparez-vous à arrêter lorsque l'autobus scolaire activera ses quatre feux jaunes d'avertissement alternatifs ou à défaut, ses feux de détresse.
2. Arrêtez complètement votre véhicule à plus de cinq mètres de l'autobus lorsque l'autobus scolaire activera ses feux rouges intermittents et son panneau d'arrêt.

Il faut se rappeler que dépasser un autobus d'écoliers dont les feux rouges intermittents clignotent entraîne l'accumulation de 9



points d'inaptitude, ainsi qu'une amende variant entre 274 \$ et 438 \$. Cet arrêt n'est pas obligatoire lorsque l'on croise un autobus circulant sur une chaussée séparée par un terre-plein.



Début d'une zone scolaire



Présignal de zone scolaire ou de passage pour écoliers

Ces panneaux sont accompagnés d'un panneau de limitation de vitesse précisant les circonstances ou les temps de la journée où il faut respecter la limite de vitesse permise, généralement pendant les périodes d'activités scolaires.



Signal avancé d'arrêt d'autobus d'écoliers

Ce dernier averti de la présence possible d'un autobus scolaire immobilisé pour faire monter ou descendre des écoliers



Limite de vitesse autorisée

Peut être fixée à 30 km/h ou à 50 km/h, selon le cas.



Passage pour écoliers

Ce panneau indique la présence d'un passager pour écoliers

VOICI QUELQUES CONSEILS DE PREVENTION :

Rappelez-vous que les jeunes enfants sont de nature imprévisible et qu'ils peuvent surgir à tout moment sur la chaussée;

- À l'approche d'un autobus d'écoliers qui est sur le point de s'immobiliser, ralentissez;
- Immobilisez votre véhicule en tout temps lorsque les feux intermittents sont en marche, sauf si vous circulez sur une chaussée adjacente, séparée par un terre-plein ou une autre séparation physique surélevée;
- Immobilisez votre véhicule à au moins 5 mètres de l'autobus, pour permettre aux enfants de traverser en toute sécurité;

- Assurez-vous que tous les écoliers sont en sécurité avant de repartir et que les signaux de l'autobus ne sont plus en marche.

(Source : www.sq.gouv.qc.ca)

De plus, dans le cadre de la campagne de sécurité dans le transport scolaire, l'agente Alexandra Boulanger de la MRC des Maskoutains fut présente dans différentes écoles primaires de la MRC des Maskoutains. Plusieurs écoles furent visitées et une vingtaine de groupes d'enfants ont été rencontrés. En plus de leur présenter des capsules de « Sam et Bloup », concernant les



règles de sécurité lors du transport scolaire, les policiers ont également vérifié auprès des jeunes leurs connaissances des règles et des comportements à adopter lorsqu'ils prennent l'autobus.

SAVIEZ-VOUS QUE ? LE TRANSPORT SCOLAIRE (suite)



Toujours dans le cadre de la campagne annuelle en transport scolaire, laquelle a débuté le lundi 4 février et qui se terminera le vendredi 15 février, saviez-vous que :

Chaque année, au Québec, près de 560 000 écoliers sont transportés sur environ un million de kilomètres chaque jour de la semaine.

Pour les policiers de la Sûreté du Québec, la sécurité des enfants, dont celle des écoliers, est une préoccupation quotidienne. C'est pourquoi les policiers de la MRC des Maskoutains s'assurent que les conducteurs respectent les ordres et les signaux des brigadiers scolaires.

Ils surveillent le respect des limites de vitesse aux abords des zones scolaires et des arrêts obligatoires

lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction, de même que tout ce qui pourrait compromettre la sécurité du public en général.

Souvenez-vous que les zones scolaires sont des zones à risques et que c'est au moment de monter et de descendre de l'autobus que



les enfants sont les plus vulnérables. Soyez donc vigilant en présence d'un autobus scolaire, surveillez les signaux lumineux et préparez-vous à arrêter.



SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS

En cas d'urgence, composez ou le 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1

925, rue Dessaulles, St-Hyacinthe (QC)

Tél.: (450) 778-8500

Télec.: (450) 778-8640

poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca

www.sq.gouv.qc.ca

SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES : ÊTRE PRÊT ET VIGILANT



Depuis quelques années, des établissements scolaires ont été le théâtre d'événements violents impliquant des personnes armées ou des tireurs actifs. Cette réalité a amené la Sûreté du Québec à créer le Plan de réponse pour des établissements sécuritaires (PRES) en 2008 afin de s'assurer d'une intervention efficace lors d'une situation d'urgence de ce type.

« Il est très important que les établissements scolaires s'approprient le contenu du PRES et qu'ils le mettent en application pour permettre à tous d'avoir un plus haut degré de sécurité », explique le capitaine Yves Senay, adjoint au service conseil aux enquêtes de la SQ.

D'ailleurs, 97 % des 1 549 écoles du territoire couvert par la Sûreté ont complété leurs cartables d'urgence. Ce sont aussi 94 % des établissements scolaires qui ont visionné une vidéo afin de se préparer à une éventuelle menace.

Quant à eux, tous les patrouilleurs de la Sûreté sont formés pour intervenir et sécuriser les établissements face au risque de menace grave de type tireur actif ou intrus armé.

Les policiers travaillent d'ailleurs en partenariat avec les écoles afin de sensibiliser le personnel au PRES et à la procédure de confinement barricadé. Allant de la préparation au rétablissement de la situation, tous sont concernés par le PRES.

Ces événements étant imprévisibles, le capitaine Yves Senay rappelle qu'il faut

toujours être prêt et vigilant. « La façon dont le PRES a été conçu et présenté, ainsi que la façon dont il est suivi, permet assurément d'avoir une réponse plus sécuritaire et des résultats qui vont sauver des vies. C'est rassurant pour les étudiants et les professeurs de savoir que la procédure nous permet d'être plus efficaces », conclut-il.

L'ensemble des corps de police de la province partage cette préoccupation pour la sécurité des établissements scolaires, peu importe le plan d'intervention choisi. Un peu plus de 75 % des corps de police municipaux ont adhéré au PRES. La Sûreté du Québec collabore avec chacun d'entre eux et offre même du matériel, des outils et des expertises afin de consolider la pratique du PRES.

(Source Sûreté du Québec)



Action Emploi

Mon partenaire vers l'emploi

440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**EN EMPLOI À 50 ANS ET +
OUI C'EST POSSIBLE**

Informez-vous maintenant

450 773-8888

www.action-emploi.ca

Cette activité est rendue possible
grâce à la participation financière de :

Emploi

Québec
Montérégie

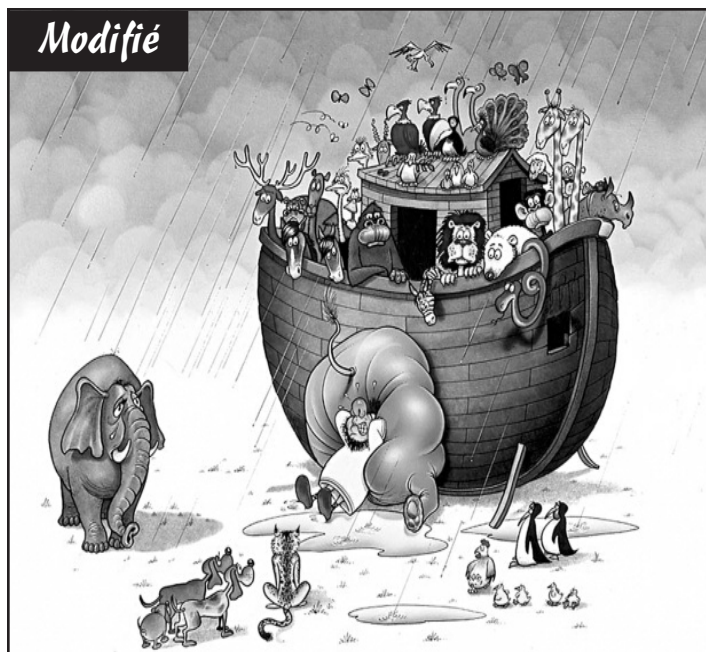


Canada

0230052

Les 10 erreurs

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement modifié 10 détails... Si tu regardes attentivement, tu les trouveras sûrement tout seul!



SUDOKU

数独

		5	8		7	3	1	
		1	9		6		7	
	6			3				2
		9	2				4	7
		3		8		6		
6	5				1	8		
1			5				9	
	2		3		4	1		
	4	6	7		8	2		

NOVICE

		9			8	1	7	
	5			2	6			
		8				2	4	
	9		8					
3	7						1	8
					4		3	
	6	3				8		
			2	8			6	
	2	7	4			3		

INTERMÉDIAIRE

1	7	6						
8								
4	8	1	2	6	9	8	3	
5	4	1	2	6	9	2	4	5
9	5	4	1	8	3	7	9	2
2	3	9	5	4	1	8	3	7
7	5	4	1	8	3	7	9	2
6	1	8	3	7	9	2	4	1
4	9	6	8	3	1	7	5	2
3	7	5	6	9	2	4	1	8
1	8	2	7	5	4	6	3	9
5	6	3	9	1	7	8	2	4
9	4	1	2	8	3	5	6	7
8	2	7	4	6	5	3	9	1

1	6							
3	1	6						
7	3							
4	7	3						
8	4	7	3					
5	8	4	7	3				
2	9	5	8	4	7	3		
3	8	1	9	2	6	4	7	5
7	6	4	1	3	5	9	8	2
8	1	9	2	6	3	5	4	7
4	7	3	5	8	9	6	2	1
6	5	2	4	7	1	8	3	9
1	3	8	6	5	2	7	9	4
5	2	7	3	9	4	1	6	8
9	4	6	7	1	8	2	5	3

SOLUTIONS



Saviez-vous que?

En cas d'urgence, pour rejoindre directement le centre d'appel de la Sûreté du Québec, vous pouvez composer le **310-4141** ou ***4141** pour les cellulaires. Vous pouvez également composer le **911**.

Clinique Dentaire

Tél.: (450) 795-6101



Dre. Sylvie Vallée d.m.d.
CHIRURGIEN-DENTISTE

Dre. Annie V. Brunet d.m.d.
CHIRURGIEN-DENTISTE

45 de la Promenade, Ste-Madeleine, QC J0H 1S0

Clinique Vétérinaire La Présentation



Dre Kateri Charron m.v.

Médecine et chirurgie
pour petits animaux
Sur rendez-vous

,447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél.: 450 796-1885



LAFERTÉ

BOIS ET MATÉRIAUX

Christian Charron
Gérant

E-MAIL
christian.charron@laferte.com

5725, BOUL. LAURIER,
SAINT-HYACINTHE, QC
J2S 3V9
Tél. : (450) 773-9256
Fax : (450) 773-6471

874, RUE PRINCIPALE,
LA PRÉSENTATION, QC
J0H 1B0
Tél. : (450) 796-3277
Fax : (450) 796-4154

DRUMMONDVILLE
Tél. : (819) 477-8950

ACTON VALE
Tél. : (450) 546-2761

GARAGE
NORTECH

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Spécialités: Volkswagen • Audi • Dodge • Sprinter • Mercedes
Voiture de toute marque Moteur Essence & Diesel

670, Audette, La Présentation J0H 1B0

Tél.: 450-796-2589

Prop.: Normand Genvais **Fax: 450-796-1934**

Boutique à petit prix et Représentante Avon

Vente de vêtements et accessoires

JOINGNEZ-VOUS À UNE ÉQUIPE GAGNANTE

Devenez représentante Avon pour votre consommation personnelle (escompte garantie) ou pour en vendre aux gens autour de vous (profits sur vos ventes).

Aucune commande minimum et gagner de l'argent pour vous gâter.

De plus, Avon vous offre cet assortiment lors de votre première commande!

Vous cherchez des produits de qualité pour toute la famille?

Avon, c'est bien plus que du maquillage!

On y trouve aussi des bijoux, des vêtements, des idées de cadeaux et plus encore!

Contactez-moi pour une brochure ou pour devenir vous-même représentante et voyez comme c'est simple!



Mary-Love Lussier

mary-love30x@hotmail.com

450.488.0260 • 450.278.7365

386 Impasse Deslandes, La Présentation

CABANE À SUCRE CHEMIN DES PLAINES

Capacité de 80 places



1822, GRAND RANG
SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 2G0

SUR RÉSERVATION SEULEMENT

450-584-2380

OUVERTURE LE 2 MARS 2013

J.C.R. ÉLECTRO
Réparation à domicile

Ouvrage garanti

Vente, achat et réparation d'appareils électroménagers

Cuisinières, réfrigérateurs, lave-vaisselles, laveuses, sècheuses, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs

450-252-5556
450-796-4988



MARCO VÉLO

- Mise au point
- Ajustement
- Nettoyage




450-796-1375

643, Médiane, La Présentation (Qc), J0H 1B0

Clinique Dentaire Baril et Parent

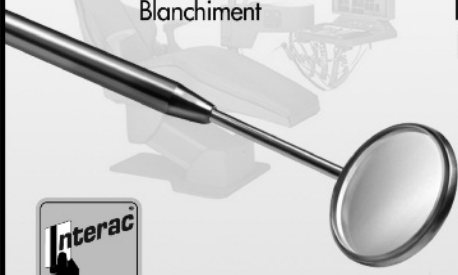
SERVICES OFFERTS

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment



Dr Gabriel Baril


dentaide



Interac
PAIEMENT DIRECT

VISA

(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
 (ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)
796-3303



Psst...
 Il y a une place pour votre annonce

ici!

Pour informations: **(450) 796-2317**



Salon

Nicole Mounier
 641 Médiane
 La Présentation

Coiffure 641

796-5900



FERME-RÉSIDENCE-COMMERCE-INDUSTRIE
 TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Régis Garand
 Saint-Barnabé-Sud

1-800-808-4481
 Cell.: (450) 223-4481
 Tél.: (450) 793-4481

Pierre et Serge Dion
 Saint-Liboire



Carrosserie Raymond Laguë

- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, J0H 1B0

Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



Post...
Il y a une
place pour
votre annonce

ici!

Pour informations: (450) 796-2317



LES ENTREPRISES
B.J.B inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

Steve Joyal Cell :
450.278.5995

Jacques Joyal Cell :
450.771.8600

**À VOTRE SERVICE DEPUIS
PLUS DE 35 ANS**

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE



**Les Publications
Municipales**

Division de 9252-8223 Québec Inc.

Denis Rheault, président
Courriel: denis@pubmun.com

Concepteurs et imprimeurs de votre journal

424, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu (Qc) J0L 1R0 • 1 877 553-1955

www.pubmun.com



L'eau est source de vie.
Il est important de la
PRÉSERVER!



LE GROUPE
DE COURTAGE
BERNARD DUCHARME
& ASS. INC.



la clé d'un avenir
ASSURÉ

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

NOTRE MISSION

Fournir, au maximum de nos capacités, des sécurités vous protégeant contre toutes pertes possibles, dans une relation chaleureuse, compétente, respectueuse et créatrice.

Pour nous rejoindre:

GRANBY

460 Boul Boivin, Granby, Qué J2G 2L3
Tél.: (450) 378-3985 • Fax: (450) 378-2176
Sans frais: (800) 730-3985

SAINT-HYACINTHE

4775 Boul Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe, Qué J2S 3V3
Tél.: (450) 774-5314 • Fax: (450) 774-7933
Sans Frais: (800) 343-6043

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

355 Boul Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Qué. J3B 8C5
Tél.: (450) 349-4770 • Fax: (450) 349-4743
Sans Frais: (800) 363-1416



assurances
DESMARAIS | PINSONNEAULT | AVARD

Mario Poirier, C.d'A.Ass.
Courtier en assurance de dommages
mario.poirier@groupepda.com

CABINET EN ASSURANCES DE DOMMAGES ET
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Victoriaville | Daveluyville

LES ENTREPRISES Licence RBQ # 8293-0686-27



Luc Beauregard inc.
EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE

(450) 796-2426

619, Bas des Étangs
La Présentation JOH IBO



LES DÉLICES Campagnards
BOUTIQUE DE PRODUITS DE LA FERME

ISABELLE & BRUNO BEAUREGARD
1007, SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION

450 796.4693
450 223.4380



**VENTE AU DÉTAIL
COMPLET ET DEMI**

Boeuf - Porc - Veau - Poulet
et autres produits
(sans hormones de croissance ajoutées)

Service d'abattage et de découpe
(sous inspection provinciale)
Permis du M.A.P.A.Q.

450 796.4693
450 223.4380

HEURES D'OUVERTURE

Mercredi	9h à 17h
Judi	9h à 20h
Vendredi	13h à 17h
Samedi	9h à 16h

OU SUR RENDEZ-VOUS

HORAIRE DE LA PATINOIRE

Si les conditions climatiques le permettent, les heures d'ouverture de la patinoire seront les suivantes :

Lundi au vendredi : 18h00 à 22h00


18h00 à 20h00	Hockey libre
20h00 à 22h00	Patin Libre

Samedi : 9h00 à 22h00

9h00 à 11h00	Hockey Libre
11h00 à 13h00	Patin Libre
13h00 à 15h00	Hockey libre
15h00 à 17h00	Patin Libre
17h00 à 19h00	Hockey libre
19h00 à 20h00	Patin Libre
20h00 à 22h00	Hockey libre

Dimanche : 9h00 à 21h00

9h00 à 11h00	Hockey Libre
11h00 à 13h00	Patin Libre
13h00 à 15h00	Hockey libre
15h00 à 17h00	Patin Libre
17h00 à 19h00	Hockey libre
19h00 à 20h00	Patin Libre
20h00 à 21h00	Hockey Libre




www.coopauxp'titssoins.com
450 771-0605



ainé(e)s proches-aidant(e)s être deux jeunes familles...

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

ÇA PASSE PAR



ma caisse.com



Desjardins
Caisse de la Vallée des Patriotes